

DECISION N° 005 /SG/PM DU 08 MARS 2022
portant désignation d'un Secrétaire Permanent au Comité National
de Facilitation des Echanges (CONAFE).

LE SECRETAIRE GENERAL DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre,
modifié et complété par le décret n°95/145-bis du août 1995 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,
modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2015/435 du 02 octobre 2015 portant nomination d'un Secrétaire Général
des Services du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2019/0011/PM du 08 janvier 2019 accordant délégation de signature à
Monsieur FOUA Séraphin Magloire, Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2022/0062/PM du 02 février 2022 portant réorganisation du Comité National
de Facilitation des Echanges,

DECIDE :

Article 1^{er} - : Monsieur **OWONO Guy Fridolin** est, à compter de la date de signature de
la présente décision et en application des dispositions de l'article 15 (2) du décret n°2022/PM
du 02 février 2022 susvisé, désigné Secrétaire Permanent du Comité National de Facilitation
des Echanges.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation
en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistré, puis communiquée partout où besoin
sera./-

Yaoundé, le 08 MARS 2022

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE SECRETAIRE GENERAL,
DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE,



FOUDA Séraphin Magloire